



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

construction

Question écrite n° 64048

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le Premier ministre sur le manque à Paris d'un grand centre de rencontres internationales susceptible d'accueillir des réunions et des congrès de dimension mondiale. Il a notamment été rappelé par la Cour des comptes qu'un tel équipement aurait pu diminuer notablement le coût de certaines manifestations comme les sommets France-Afrique où les rencontres organisées lors de la présidence française de l'Union européenne. Dans les prochaines années la France aura, de nouveau, à assurer l'accueil d'importantes rencontres internationales. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de lancer rapidement une réflexion sur un tel projet, notamment dans le cadre d'un partenariat public privé.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la création d'un grand centre de conférences internationales, à Paris. S'agissant des observations de la Cour des comptes, le lien entre le coût de la réalisation des sommets internationaux récents et la vente du centre Kléber est erroné. En effet, le centre Kléber ne répondait plus aux normes d'accueil des rencontres internationales évoquées. À la date du sommet de l'Union pour la Méditerranée de juillet 2008, le centre Kléber était encore utilisé par le ministère des affaires étrangères, qui l'avait jugé inadapté. À l'avenir et pour limiter en effet le coût de telles manifestations, le Président de la République a souhaité que soit étudiée la possibilité de créer un centre de conférences internationales dans la région parisienne, afin de pouvoir organiser des manifestations d'envergure et de répondre aux nouvelles normes en ce domaine. Une mission, confiée à M. Noël de Saint-Pulgent, inspecteur général des finances, étudie actuellement la faisabilité d'un tel centre et les options financières et techniques envisageables. Il s'agit d'évaluer avec précision le besoin et la faisabilité d'un tel projet, appuyé sur un partenariat public-privé. Les conclusions seront rendues au Président de la République au cours de l'année 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64048

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11001

Réponse publiée le : 16 février 2010, page 1667